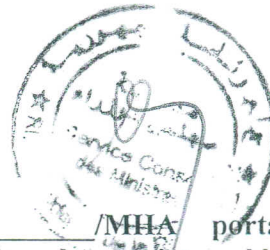


Ministère de l'Hydraulique et de
l'AssainissementVisa :
DGLTEJO

0080



Arrêté n° _____ /MHA portant définition des
conditions de délégation du service public de l'eau dans la
localité de Bir Moghreïn

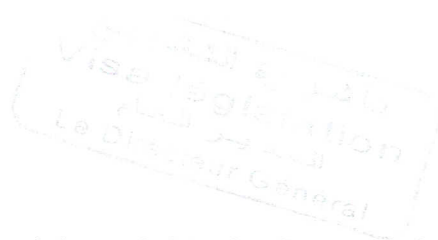
Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement

- Vu la loi n° 2001.18 du 25 janvier 2001 portant sur l'Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- Vu la loi n° 2005.030 du 2 février 2005 portant Code de l'eau ;
- Vu le décret n° 2007.107 du 13 avril 2007 relatif aux conditions et au seuil de délégation du service public de l'eau ;
- Vu le décret 157-2007 du 6 septembre 2007 relatif au Conseil des ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- Vu le décret n° 097-2009 du 11 août 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 187-2008 du 19 octobre 2008 fixant les attributions du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement et l'organisation de l'administration centrale de son Département ;
- Vu l'appel d'offres du 15 juin 2009 relatif à la délégation du service public de l'eau dans la localité de Bir Moghreïn ;
- Vu la consultation n° 23 du Conseil National de Régulation en date du 19 juillet 2009, déclarant l'adjudicataire provisoire pour l'appel d'offres cité ci-dessus.

Arrête

Article premier : Le présent arrêté porte sur la localité de Bir Moghreïn

Article 2 : Les conditions d'exercice de la délégation du service public de l'eau dans la localité énumérée à l'article premier ci-dessus, attribuée à la société TOUT ELECTRIQUE, sont définies dans le cahier des charges joint en annexe du présent arrêté.

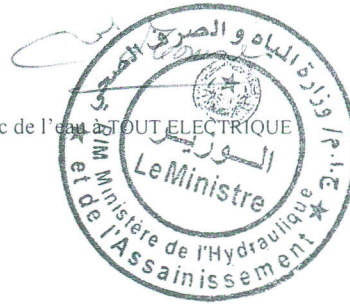


Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et le Président du Conseil National de Régulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel.

14 JAN 2010

Nouakchott, le

Mohamed Lemine Ould Aboye



Annexe: Cahier des charges pour la gestion déléguée du service public de l'eau à TOUT ELECTRIQUE

Ampliations :

- PM
- MSG/ PR
- MID
- MF
- MHUAT
- MHA
- ARE
- Archives Nationales
- JO
- DGLTEJO
- IGE
- TOUT ELECTRIQUE